

**FEDERATION INTERNATIONALE DE JUJITSU
(FIJJ)**



REGLES DE COMPETITION

(Version 2.0 / 1^{ER} JANVIER 2010)

MEMBRE

et

GAISF

Association des Fédérations Sportives Internationales

IWGA

Association Internationale des Jeux Mondiaux



TABLE

I. Généralités	p.3
Article 1 Champ d'application	p.3
Article 2 Tenue des Compétiteurs et Conditions de présentation personnelle	p.3
Article 3 Zone de compétition	p.4
Article 4 Entraîneurs	p.4
II. Système Combat FIJJ	p.5
Article 5 Généralités	p.5
Article 6 Matériel	p.5
Article 7 Catégories de poids	p.6
Article 8 Arbitres	p.6
Article 9 Table de suivi de compétition	p.6
Article 10 Déroulement du combat	p.6
Article 11 Application de « Hajime », « Matte », « Sonomama » et « Yoshi »	p.7
Article 12 Points	p.8
Article 13 Pénalités	p.9
Article 14 Fin du combat	p.10
Article 15 Forfait et Abandon	p.10
Article 16 Blessure, Maladie ou Accident	p.11
Article 17 Compétitions par Equipe	p.11
Article 18 Remplaçants dans les Compétitions par Equipe	p.11
III. Système Expression Technique FIJJ	p.12
Article 19 Généralités	p.12
Article 20 Matériel	p.12
Article 21 Catégories	p.13
Article 22 Critères de jugement	p.13
Article 23 Déroulement du match	p.13
Article 24 Système de notation	p.14
Article 25 Jury	p.14
Article 26 Forfait et Abandon	p.14
Article 27 Blessure, Maladie ou Accident	p.14
Article 28 Compétitions par Equipe	p.14
IV. Derniers Règlements	p.15
Article 29 Situations non couvertes par la présente Réglementation en système Combat	p.15
Article 30 Entrée en vigueur	p.15
Annexe I Gestes des Arbitres	p.16
Annexe II Attaques en Expression Technique	p.21
Série A – Saisies	p.21
Série B - Ceintures et Colliers	p.22
Série C – Coups	p.23
Série D - Attaques avec armes	p.24
Annexe III Catégories d'Age de Poids	p.25

I. Généralités

Article 1 : Champ d'application

- a. Les présentes règles s'appliquent aux compétitions système Combat et système Expression Technique couvertes par la Fédération Internationale, les Unions Continentales, les Championnats et Tournois internationaux.
- b. Les termes « compétiteur », « combattant » utilisés dans le présent règlement incluent le féminin comme le masculin.
- c. Les nations restent libres d'appliquer les règles de leur choix pour leurs tournois nationaux.

Article 2 : Tenue de Compétition et Conditions de présentation personnelle

- a. Les compétiteurs doivent porter un jujitsugi blanc de bonne qualité, propre et en bon état. Ils doivent porter une ceinture rouge ou bleue.
- b. La veste doit être assez longue pour couvrir les hanches et être maintenue à la taille par la ceinture.
- c. Les manches doivent être assez larges pour être saisies et assez longues pour couvrir la moitié de l'avant-bras mais pas le poignet. Les manches ne doivent pas être roulées.
- d. Le pantalon doit être assez large et assez long pour couvrir la moitié du tibia. Les jambes du pantalon ne doivent pas être roulées.
- e. La ceinture doit être nouée par un nœud plat assez serré pour tenir correctement la veste, et assez longue pour faire deux fois le tour du corps et laisser environ 15 cm de chaque côté du nœud.
- f. Les compétitrices doivent porter un tee-shirt ou un justaucorps totalement blanc sous leur jujitsugi.
Les compétiteurs hommes ne doivent rien porter sous la veste de leur jujitsugi.
- g. Les compétiteurs doivent avoir les ongles des mains et des pieds taillés courts.
- h. Les compétiteurs ne doivent rien porter qui puisse blesser ou mettre en danger l'adversaire.
- i. Le port de lunettes est interdit. Le port de lentilles de contact est autorisé aux risques et périls du compétiteur qui les utilise.
- j. Les cheveux longs doivent être retenus par une attache souple.

Article 3 : Zone de Compétition

- a. Chaque zone de compétition de 12m x 12m, recouverte de tatami généralement verts ou de coloris acceptables.
- b. La zone de compétition est divisée en deux parties. ~~La séparation entre ces deux parties est appelée zone d'avertissement, de couleur généralement rouge, de 1m de large, et constitue la partie extérieure de la zone d'affrontement autorisé.~~
- c. La **zone de combat** ~~partie intérieure de la zone de compétition ajoutée à la zone d'avertissement, est appelée zone d'affrontement autorisé ; et elle est toujours de 8m x 8m. La partie intérieure de la zone de compétition n'incluant pas la zone d'avertissement, est appelée zone de combat et forme un carré qui doit être de 8m x 8m.~~
- d. La partie extérieure à la zone d'avertissement **de combat** est appelée zone de sécurité, elle est de **2m** de large au minimum.
- e. Quand deux surfaces de compétition (ou plus) jointes sont utilisées, la zone de sécurité commune n'est pas autorisée.
- f. **Pour les tournois internationaux, une zone de combat de 6m x 6m au minimum est autorisée. Il est possible de partager la zone de sécurité, mais il doit y avoir au moins 3m entre deux zones de combat.**

Article 4 : Entraîneurs

- a. Un compétiteur ne peut être assisté que par un seul entraîneur qui pendant le combat se tient à la limite de la zone de compétition.
- b. Si un entraîneur se conduit de façon incorrecte envers les athlètes, les arbitres, le public, ou toute autre personne, l'Arbitre Central peut décider de l'expulser de la zone réservée pour le reste du combat.
- c. Si la conduite incorrecte continue, les arbitres peuvent décider d'expulser l'entraîneur pour le reste du tournoi.

II. Système Combat FIJJ

Article 5 : Généralités

- a. En Système Combat deux compétiteurs s'affrontent sportivement avec les règles et techniques propres au Jujitsu.
- b. Le Système Combat de la FIJJ est composé de trois parties :
Partie 1 : les coups pieds et poings.
Partie 2 : les projections, amenées au sol, clés et étranglements.
Partie 3 : les immobilisations, clefs et étranglements.
Les compétiteurs doivent être réellement actifs dans une partie avant de combattre dans une autre partie. Une valeur est attribuée aux techniques quand elles sont effectuées à l'aide de combinaisons, et ce, avec équilibre et contrôle.
- c. Les attaques en partie 1 sont limitées aux parties suivantes : tête, visage, cou, abdomen, poitrine, dos et côtés.
- d. Tous les étranglements sont permis sauf ceux exécutés directement avec les mains nues ou les doigts.
- e. Le temps de combat est de 3 minutes par combat. L'Arbitre Central avec les Arbitres latéraux doivent décider après consultation de l'Arbitre de Table, si la dernière action s'est produite avant ou après la fin des trois minutes.
- f. Entre deux combats, un temps de récupération de 5 minutes maximum est autorisé.

Article 6 : Matériel

- a. L'organisateur de la compétition doit fournir en nombre suffisant des ceintures de compétition rouges et bleues, des tableaux d'affichage des scores, des feuilles de rencontres et autres documents administratifs. Il doit également prévoir une place pour tous les arbitres et la commission technique.
- b. Les compétiteurs doivent porter des protections de mains souples, courtes et légères et des protections de pieds et tibias souples de la même couleur que la ceinture (rouges ou bleues).
- c. Les protections doivent être faites de matière souple et doivent avoir une épaisseur minimum de 1cm et ne pas dépasser 2 cm.
- d. Les protections doivent être de la bonne taille et en bon état.
- e. Coquille et protège-dents sont autorisés. Les compétitrices pourront porter un protège poitrine.
- f. Les protections de pieds/tibias, les coquilles et les protections de poitrine doivent être portées sous le jujitsugi.

Article 7 : Catégories de Poids

Les catégories de poids hommes et femmes, les Championnats Mondiaux et les Compétitions Continentales contrôlés par la FIJJ, sont les suivantes :

Femmes : -55kg, -62kg, -70kg, +70kg
Hommes : -62kg, -69kg, -77kg, -85kg, -94kg, +94kg

Article 8 : Arbitres

- a. L'Arbitre Central qui se tient à l'intérieur de la zone de compétition, dirige le combat.
- b. Deux Arbitres latéraux assistent l'Arbitre Central et doivent se déplacer dans la zone d'avertissement de sécurité. Ils doivent se placer de façon à pouvoir suivre à tout moment le déroulement du combat et être dans la meilleure position possible pour attribuer les points.
- c. L'Arbitre de Table est responsable de la table de suivi de compétition. Il annonce les points et les pénalités aux Commissaires Sportifs et informe l'Arbitre Central de la fin du temps de combat, du temps d'immobilisation et du temps médical.
- d. Il peut y avoir deux arbitres de table pour les finales si le nombre d'arbitres le permet et s'il peut en être ainsi pour toutes les finales du tournoi.

Article 9 : Table de Suivi de Compétition

- a. La table de suivi de compétition se situe en face de l'Arbitre Central au début du combat.
- b. La table de suivi de compétition est composée de deux Marqueurs et d'un Chronométrateur (Commissaires Sportifs).
- c. Un marqueur inscrit les scores sur le papier, le second peut les enregistrer sur un tableau électronique.
- d. En fin de combat si une différence de points apparaît entre les deux scores, celui figurant sur le papier prévaut.

Article 10 : Déroulement du combat

- a. Au début du combat, les compétiteurs sont face-à-face au centre de la zone de combat, séparés d'environ 2m. Celui qui porte la ceinture rouge se tient à la droite de l'Arbitre Central. Au signal de celui-ci les compétiteurs se tournent face aux arbitres, les saluent, puis se tournent l'un vers l'autre et se saluent simultanément.

- b. Après l'annonce « Hajime » faite par l'Arbitre Central, le combat commence en partie 1.
- c. Dès qu'il y a saisie, la partie 2 commence. Les coups ne sont plus autorisés après la saisie, sauf s'ils sont simultanés à celle-ci.
- d. Quand les deux combattants ont les deux genoux au sol ou quand l'un d'entre eux est assis ou allongé, le combat continue en partie 3.
- e. Les combattants peuvent de leur plein gré changer de partie de combat, mais ils doivent se montrer actifs et engagés dans toutes les parties.
- f. En partie 1, si un combattant se précipite sur son adversaire sans préparation technique ou s'il se met en danger tout seul (« Mubobi »), une pénalité technique lui est donnée et le combat continue en partie 1.
- ~~g. Les combattants sont autorisés à évoluer dans la zone d'avertissement mais ils ne peuvent y rester plus de 5 secondes.~~
- g. Les projections doivent commencer dans la zone **de combat** d'affrontement autorisé. ~~L'adversaire peut être projeté dans la zone d'avertissement ou dans la zone de sécurité, pourvu que la projection ne présente aucun risque pour l'adversaire (voir article 13.c alinéas 2 et 3).~~ **L'adversaire peut être projeté dans la zone de sécurité, pourvu que la projection ne présente aucun risque de blessure pour l'adversaire.**
- h. À la fin du combat, l'Arbitre Central annonce le vainqueur et commande les saluts, d'abord celui des compétiteurs entre eux, puis des compétiteurs aux arbitres qui se tiennent sur une ligne dans la zone de combat et face à la table du suivi de compétition.

Article 11 : Application du « Hajime », « Matte », « Sonomama » et « Yoshi »

- a. L'Arbitre Central annonce « Hajime » pour commencer le combat ou le reprendre après avoir annoncé « Matte ».
- b. L'Arbitre Central annonce « Matte » pour arrêter le combat momentanément dans les cas suivants :
 1. Si ~~un ou~~ les deux combattants quittent complètement la zone ~~d'affrontement autorisé~~ **de combat**.
 2. Pour donner une pénalité en partie 1 à l'un ou aux deux combattants.
 3. Si un ou les deux combattants sont blessés ou malades.
 4. Si un combattant ne peut signaler par lui-même son abandon sur un étranglement ou une clef.
 5. Quand le temps de l'immobilisation est expiré.
 6. Si le contact est rompu en partie 2 et partie 3 et que les 2 compétiteurs ne continuent pas par eux-mêmes en partie 1.
 7. Dans tous les autres cas quand l'Arbitre Central le juge nécessaire (ex : réajuster son jujitsugi ou faire une remarque).
 8. Dans tous les autres cas quand un des Arbitres latéraux le juge nécessaire et qu'il frappe dans ses mains.

9. Quand le combat est terminé.
- c.** « Sonomama » est utilisé si l'Arbitre Central doit stopper momentanément les combattants. Dans ce cas, les combattants doivent rester sans bouger dans la position qu'ils occupent au moment du « Sonomama » :
1. Pour donner un avertissement pour non combativité en partie 2 ou en partie 3.
 2. Pour donner une pénalité en partie 2 ou en partie 3.
 3. Dans tous les autres cas où l'Arbitre Central le juge nécessaire.
- d.** Après le « Sonomama », les combattants conservent exactement la même position qu'ils avaient au moment de l'annonce ; puis au signal « Yoshi » annoncé par l'Arbitre Central, ils reprennent le combat à partir de cette même position.

Article 12 : Points

Les scores et les pénalités doivent être exprimés à la majorité des arbitres, c'est-à-dire au moins deux arbitres. Si les arbitres donnent chacun un score différent, c'est le score intermédiaire qui est retenu. Si un des arbitres n'a pas pu voir l'action, le score le plus bas des deux arbitres restants est retenu, s'ils s'accordent sur le bénéficiaire rouge ou bleu.

- a.** Les points suivants pourront être donnés **dans la partie 1** :
(les coups doivent être donnés avec Hikite / Hikiashi, équilibre et contrôle.)
1. Un coup non bloqué (**Ippon 2 points**)
 2. Un coup partiellement bloqué (**Waza ari 1 point**)
- b.** Les points suivants pourront être donnés **dans la partie 2** :
(projections, amenées au sol, clefs et étranglements)
1. Étranglements et clefs, dans le cas où un combattant ne peut pas signaler son abandon de lui-même l'Arbitre Central doit arrêter le combat en annonçant « Matte » (**Ippon 2 points**)
 2. Étranglements et clefs avec abandon signalé par le combattant soumis (**Ippon 2 points**)
 3. Une projection ou une amenée au sol parfaite (**Ippon 2 points**).
 4. Une projection ou une amenée au sol imparfaite (**Waza ari 1 point**)
- c.** Les points suivants pourront être donnés **dans la partie 3** :
(techniques de contrôle au sol, clés et étranglements)
1. Étranglements et clefs, dans le cas où un combattant ne peut pas signaler son abandon de lui-même l'Arbitre Central doit arrêter le combat en annonçant « Matte » (**Ippon 3 points**)
 2. Immobilisations, étranglements et clefs avec abandon (**Ippon 3 points**)
 3. Un contrôle efficace (immobilisation) annoncé par «Osaekomi» tenu pendant 15 secondes (**Ippon 2 points**).
 4. Un contrôle efficace (immobilisation) annoncé par «Osaekomi» tenu pendant 10 secondes au moins (**Waza ari 1 point**)
- d.** Un contrôle efficace (immobilisation) commencé dans le temps du combat est autorisé à être poursuivi jusqu'au temps d'expiration (même après le temps réglementaire du combat). Si le contrôle n'est plus efficace l'Arbitre Central annonce « Toketa » et « Matte ».

Article 13 : Pénalités

- a. Les pénalités doivent être données à la majorité des arbitres.
- b. Les actions interdites considérées comme fautes légères sont sanctionnées par « Shido » et l'adversaire recevra 1 Waza ari. Sont considérées comme fautes légères les actions suivantes :
1. Faire preuve de passivité ou commettre un acte mineur interdit.
 2. « Mubobi ».
 3. Sortir délibérément de la zone d'avertissement de combat avec les deux pieds.
 4. Pousser volontairement l'adversaire hors de la zone d'avertissement de combat.
 5. Donner volontairement des coups après la saisie en partie 2.
 6. Faire une action après l'annonce de « Matte » ou « Sonomama ».
 7. Donner volontairement des coups, poings et pieds au niveau des jambes.
 8. Donner des coups poings et pieds à l'adversaire au sol.
 9. Faire des clefs sur les doigts ou les orteils.
 10. Faire un ciseau autour des hanches en serrant et tendre les jambes.
 11. Étrangler avec les mains ou les doigts.
 12. Se présenter non prêt devant l'Arbitre Central et retarder volontairement le combat.
 13. Perdre volontairement du temps pendant le combat (arranger son jujitsugi, défaire sa ceinture, enlever ses gants etc.)
- c. Les actions interdites considérées comme des fautes graves sont sanctionnées par « Chui », donnent 2 Waza ari à l'adversaire :
1. Une poussée trop violente, un coup porté trop fort.
 2. ~~Projeter délibérément l'adversaire depuis la zone d'avertissement dans la zone de sécurité (ou au-delà de la zone de sécurité).~~
 2. Une projection de l'adversaire depuis la zone de combat au-delà de la zone de sécurité.
 3. Ne pas tenir compte des instructions de l'arbitre.
 4. Cris, remarques ou gestes déplacés envers l'adversaire, les arbitres, la table de suivi de compétition ou toute autre personne.
 5. Commettre des actions incontrôlées comme des frappes circulaires en pied ou poing non maîtrisées, même si elles manquent l'adversaire, ou encore comme une projection si violente que l'adversaire est incapable de se relever immédiatement.
 6. Envoyer des coups directs vers la tête de l'adversaire.
- d. En cas de deux fautes graves, le combat est perdu par « Hansoku-make » pour celui qui les a commises.
- e. Les actions interdites considérées comme des fautes lourdes et sanctionnées par « Hansoku-make » sont les suivantes :
1. Commettre toute action pouvant blesser l'adversaire.
 2. Projeter ou essayer de projeter l'adversaire par toute clef ou tout étranglement.
 3. Effectuer toute clef sur la nuque ou sur la colonne vertébrale.
 4. Effectuer toute clef en torsion sur le genou ou sur le pied.
- f. La première fois qu'un combattant commet une faute lourde, il est sanctionné par « Hansoku-make », perd le combat avec un score de 0 point et son adversaire est déclaré vainqueur avec un score de 14 points ou avec le score déjà réalisé à la fin du combat si celui-ci est supérieur à 14 points.

- g. La seconde fois qu'un combattant perd par « Hansoku-make » dans le même tournoi, il est exclu pour le reste de la compétition.
- h. Si un combattant montre un comportement antisportif après un combat, les trois arbitres concernés peuvent décider à l'unanimité de l'exclure du reste de la compétition. Ils en informent le Responsable des Arbitres et demandent au Responsable de la Compétition d'en faire l'annonce officielle. Le combattant exclu perd alors tous les combats qu'il a précédemment gagnés, médaille(s) éventuelle(s) comprise(s).
- i. Si les deux combattants reçoivent « Hansoku-make », on recommence le combat en démarrant avec un score nul.

Article 14 : Fin du combat

- a. Un combattant peut gagner avant la fin du temps de combat s'il parvient à marquer un ippon dans chacune des 3 parties, cela s'appelle un « Full Ippon ». Dans ce cas, le vainqueur marque 14 points ou le score réalisé au cours du combat s'il est supérieur à 14 et le perdant marque 0 point.
- b. Après que le temps de combat se soit écoulé, le combattant qui obtient le plus de points est déclaré vainqueur.
- c. S'il y a égalité de points à la fin du combat, le vainqueur est celui qui ~~a marqué le plus de ippon~~ **a obtenu le plus grand nombre de parties avec un ou plusieurs ippons.**
- d. Si le score est égal, même nombre de points et même nombre ~~de ippon~~ **de parties avec ippon, le vainqueur est celui qui a marqué le plus de ippons au total.**
- e. Si le score est parfaitement égal, même nombre de points et même nombre **de parties avec ippon**, et même nombre de ippon au total, une nouvelle période de combat de 2 minutes doit avoir lieu après 1 minute de repos entre le combat hikiwake qui vient de se finir et la période de combat additionnelle à suivre. Les scores, points et les pénalités marqués dans le combat initial sont conservés dans le combat additionnel.

Article 15 : Forfait et Abandon

- a. La décision « Fusen-Gachi » (vainqueur par forfait) est donnée par l'Arbitre Central à tout combattant dont l'adversaire ne se présente pas pour le combat. Le combattant présent est déclaré vainqueur et marque 14 points après 3 appels de l'adversaire espacés d'1 minute et restés infructueux.
- b. La décision de « Kiken-Gachi » (vainqueur par abandon) est donnée par l'Arbitre Central à tout combattant dont l'adversaire se retire au cours du combat. Dans ce cas, celui qui abandonne marque 0 point et son adversaire déclaré vainqueur marque 14 points ou les points réalisés au cours du combat si le score est supérieur à 14 points.

Article 16 : Blessure, Maladie ou Accident

- a. Quand le combat est interrompu pour cause de blessure de l'un ou des deux combattants, l'Arbitre Central accorde un temps de pause médicale maximum de 2 minutes au(x) blessé(s). Le temps total de pause médicale autorisé par combattant et par combat est de 2 minutes.
- b. Dès que le docteur entre sur le tapis où il est appelé, l'Arbitre Central donne le signal pour commencer le décompte du temps imparti aux soins médicaux.
- c. Si l'un des combattants est incapable de reprendre le combat les trois arbitres doivent prendre une décision après recherche de responsabilité sur la cause de la blessure :
 1. Quand la blessure est de la responsabilité du blessé, celui-ci perd le combat, marque 0 point, et son adversaire déclaré vainqueur marque 14 points ou les points réalisés au cours du combat s'ils sont supérieurs à 14.
 2. Quand la cause de la blessure est attribuée au non blessé, le non blessé perd avec 0 point. Le blessé déclaré vainqueur marque 14 points ou le score réalisé au cours du combat s'il est supérieur à 14 points.
 3. Quand il est impossible d'attribuer la responsabilité de la blessure à l'un ou à l'autre des combattants, le non blessé est déclaré vainqueur et marque 14 points ou le score réalisé au cours du combat s'il est supérieur à 14 points. Le blessé marque 0 point.
- d. Quand un combattant est malade durant un combat et qu'il est incapable de continuer il perd le combat en marquant 0 point. Son adversaire est déclaré vainqueur et marque 14 points ou le score réalisé au cours du combat s'il est supérieur à 14 points.
- e. Le docteur officiel de la compétition est seul compétent pour décider si le blessé peut reprendre ou non le combat.
- f. Si un combattant perd conscience ou s'il est sujet à un évanouissement, le combat doit être arrêté immédiatement. Il n'a plus l'autorisation de poursuivre la compétition.

Article 17 : Compétitions par Equipe

Les règles de compétitions par équipe sont les mêmes que celles des compétitions en individuel.

Article 18 : Remplaçants dans les Compétitions par Equipe

- a. Il est possible de remplacer des combattants blessés ou malades.
- b. Les remplaçants doivent être dans la même catégorie de poids ou dans une catégorie de poids inférieure à celle de la personne à remplacer.
- c. Les remplaçants ne peuvent pas prendre la place d'un combattant disqualifié.
- d. Les remplaçants doivent être annoncés et pesés en même temps que les titulaires.

III. Système Expression Technique FIJJ

Article 19 : Généralités

- a. La compétition d'expression technique de la FIJJ a pour but de présenter des défenses contre des attaques prédéterminées par équipes de deux.
Les attaques sont divisées en 4 groupes comprenant chacun 5 attaques :
 - A. Saisies
 - B. Ceintures et colliers
 - C. Coups, poings et pieds
 - D. Attaques avec armes
- b. Chaque attaque doit être précédée par une pré attaque (ex : pousser, donner un atemi, tirer).
- c. Chaque attaque peut être portée à droite ou à gauche, au libre choix du couple.
- d. Le choix des techniques de défense et du rôle respectif de chacun est totalement libre. Chaque membre du binôme a la possibilité de changer de rôle à tout moment. La position des pieds est libre.
- e. Le Juge Central tire au sort trois attaques pour chaque série. Le couple avec les ceintures rouges commence. L'autre couple répondra aux mêmes attaques mais dans un ordre différent.
- f. Avant la première attaque de chaque série Tori (défenseur) a le jury à sa droite. Pour les autres techniques il peut ensuite changer de place à sa guise avec Uke (attaquant).
- g. Les scores sont donnés par les membres du jury à la fin de chaque série. Les juges lèvent les notes au-dessus de leurs têtes au commandement « Hantei » du Juge Central.
- h. Si nécessaire, le Juge Central indique les attaques incorrectes et faibles par le geste correspondant et en annonçant le numéro des attaques erronées ou faibles.
- i. Quand un même couple doit effectuer des matches successifs, un temps de récupération maximum de 5 mn est accordé entre les 2 matches.

Article 20 : Matériel

- a. L'organisateur de la compétition doit prévoir : des ceintures de compétition rouges et bleues en nombre suffisant, des fiches de notation, des tableaux d'affichage des scores, des feuilles de rencontres et autres documents administratifs. Il doit également prévoir une place pour tous les arbitres et la commission technique.
- b. La table de suivi de compétition est composée au minimum de 2 personnes.
- c. L'utilisation pour les compétiteurs, d'un bâton souple et léger et d'un couteau en caoutchouc est autorisée.

Article 21 : Catégories

- a. Un couple de compétiteurs peut-être formé sans aucune restriction de poids, âge ou grade.
- b. On distingue les catégories suivantes : hommes, femmes et mixtes.

Article 22 : Les critères de jugement

- a. Le jury recherche et retient les critères suivants :
 1. Puissance de l'attaque
 2. Réalisme
 3. Contrôle
 4. Efficacité
 5. Attitude
 6. Vitesse
 7. Variété
- b. Les juges notent de façon plus importante les deux premières parties de l'échange : l'attaque et la première partie de la défense.
- c. Les atemi puissants et contrôlés doivent être enchaînés de façon cohérente.
- d. Les projections et les amenées au sol se font par déséquilibre de l'adversaire et doivent être réalistes et efficaces.
- e. Clefs et étranglements doivent être montrés aux Juges par Tori, de façon claire et précise, avec abandon du partenaire.
- f. Attaques et Défenses doivent être exécutées avec maîtrise technique et réalisme.

Article 23 : Déroulement du match

- a. Les couples au milieu de la zone de compétition se font face à environ 2 m de distance.
Le premier couple tiré au sort porte les ceintures rouges et se tient à la droite du Juge Central. Le second couple porte les ceintures bleues.
A l'invitation du Juge Central les 2 couples le saluent d'abord puis se saluent entre eux.
Le couple bleu sort et se tient dans la zone de sécurité.
- b. Le match commence quand le Juge Central annonce de la voix et du geste le numéro de la première attaque (série A).
- c. A la fin de la série A, le couple rouge genoux au sol reçoit ses notes, puis quitte la zone de compétition pour rejoindre la zone de sécurité.
Le couple bleu exécute la série A, est noté, commence la série B, est noté.
Le couple rouge montre la série B, est noté, commence la série C, etc,
le couple bleu commence la série D, etc

- d. Après la démonstration de la dernière série par le dernier couple, le match est fini. Les deux couples reprennent leur place initiale à la demande du Juge Central. Le Juge Central demande alors le résultat du match à la table de suivi de compétition et désigne le couple vainqueur de la voix et du geste.
- e. Si les deux couples sont à égalité de points « Hikiwake » le match continue après un nouveau tirage au sort des techniques jusqu'à obtention d'un vainqueur. Le couple bleu commence par la série A.
- f. Après avoir annoncé le vainqueur, le Juge Central commande le salut de fin de combat ; les deux couples se saluent puis saluent le Juge Central.

Article 24 : Système de notation

- a. Le score est donné de 0 à 10 (avec des ½ points).
- b. La note la plus haute et la plus basse sont enlevées.

Article 25 : Jury

Le jury est composé de 5 arbitres officiels, chacun étant issu d'une nation différente.

Article 26 : Forfait et Abandon

- a. La décision « Fusen-Gachi » (vainqueur par forfait) est donnée par le Juge Central à un couple de compétiteurs quand le couple adverse ne se présente pas après 3 appels espacés d'1 minute. **Le vainqueur marque 12 points, le couple forfait 0 point.**
- b. La décision de « Kiken-Gachi » (vainqueur par abandon) est donnée par le Juge Central à un couple de compétiteurs quand le couple adverse se retire au cours du match. **Le vainqueur marque 12 points, le couple ayant abandonné 0 point.**

Article 27 : Blessure, Maladie ou Accident

- a. En cas de blessure, maladie ou accident, le Juge Central accorde par match et pour l'ensemble des 2 membres du couple un temps de pause médicale maximum de **2** minutes.
- b. Si un couple ne peut continuer l'autre couple est déclaré vainqueur par « Kiken-Gachi » (vainqueur par abandon).

Article 28 : Compétitions par Equipe

Les compétitions par équipe sont possibles et les règles sont les mêmes que celles des compétitions en individuel.

IV. Derniers règlements

Article 29 : Situations non couvertes par la présente réglementation en système Combat.

- a. Toutes les situations non prévues par les présentes règles sont traitées par les arbitres qui doivent prendre une décision à la majorité.
- b. L'Arbitre de Table ne prend pas part au vote ; il ne peut qu'être consulté.

Article 30 : Entrée en vigueur

Ces règles approuvées par le Comité Directeur de la FIJJ le **26 novembre 2009** prennent effet à compter du **28 août 2010**. Elles remplacent toutes les règles existantes.

ANNEXE I – GESTES DES ARBITRES



Hajime
Combattez

Début du match / combat :
L'arbitre tend les bras horizontalement, entre les combattants, les paumes se faisant face, et annonce « Hajime » avec une voix forte et avec autorité.



Matte
Stoppez le combat

Arrêt du match / combat :
L'arbitre tend 1 bras devant lui à l'horizontale, paume de main ouverte vers la table de suivi de compétition, doigts relevés vers le haut. L'annonce doit être forte et avec autorité.



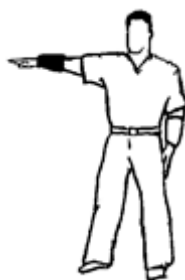
Ippon
(2 points)

L'arbitre tend le bras droit ou gauche (suivant que le ippon est donné au combattant rouge ou bleu) au-dessus de sa tête, paume tournée vers l'avant.



Ippon à 3 points

L'arbitre tend le bras droit ou gauche (suivant que le ippon est donné au combattant rouge ou bleu) au-dessus de sa tête, en montrant distinctement trois doigts tendus.












Waza ari
(1 point)

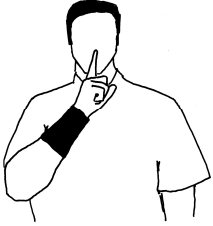








L'arbitre tend le bras droit ou gauche (suivant que le waza-ari est donné au combattant rouge ou bleu) sur le côté ou devant lui horizontalement. Le signe doit toujours être visible par la table de suivi de compétition.



Annulation de décision

L'arbitre agite sa main plusieurs fois au-dessus de sa tête pour annuler une décision qui vient d'être prise. Le signe doit être vif et clair pour l'arbitre de table.

 <p>Passivité</p> <p>Remarque ou sanction : L'arbitre tourne horizontalement, en moulinette l'un autour de l'autre, ses avant-bras fléchis devant son buste.</p>	 <p>Technique non contrôlée</p> <p>L'arbitre mime le geste d'un large "crochet" avec le bras droit ou gauche devant lui (la description de l'action doit suivre ce geste avant de donner la pénalité).</p>	 <p>« Mubobi »</p> <p>Mise en danger de soi-même : L'arbitre poings fermés, tend ses deux bras écartés devant lui à l'horizontale. Après le geste, l'arbitre doit annoncer clairement « Mubobi ».</p>
 <p>Coup direct à la tête</p> <p>L'arbitre pose son poing sur le côté de sa tête.</p>	 <p>Coup trop fort</p> <p>L'arbitre frappe devant lui son poing fermé dans sa paume de main opposée ouverte.</p>	 <p>Saisie et coup non simultanés</p> <p>L'arbitre simule une saisie du jujitsugi d'une main, et de l'autre poing fermé envoie un coup.</p>
 <p>Sortie de la zone d'avertissement de combat (Signe d'un des arbitres latéraux) L'un des arbitres latéraux signale une sortie de tapis à l'arbitre central qui peut valider.</p>	 <p>Poussée volontaire</p> <p>L'arbitre signale une poussée volontaire de la zone d'avertissement de combat en zone de sécurité ou au-delà en tendant ses deux bras devant lui.</p>	 <p>Projections en dehors de la zone d'avertissement ou de sécurité de combat</p> <p>L'arbitre avec la main droite ou gauche (suivant que l'action a été commise par le combattant rouge ou bleu) signale une projection de la zone de combat d'avertissement vers la zone de sécurité ou en dehors de celle-ci.</p>

 <p>Cris, remarques, gestes déplacés</p> <p>L'arbitre met son index tendu, poing fermé, devant la bouche.</p>	 <p>Osaekomi Immobilisation</p> <p>L'arbitre tend le bras droit ou gauche devant lui vers le sol en direction des combattants, paume de main vers le sol et doigts serrés, et annonce clairement « Osaekomi ». Tant que le contrôle est tenu, la main doit restée pointée vers les combattants.</p>	 <p>Toketa Sortie d'immobilisation</p> <p>L'arbitre du même bras tendu, gauche ou droit (suivant qui tenait en osaekomi) agite plusieurs fois le bras de droite à gauche, doigts pointés vers le sol et paume verticale, en annonçant « Toketa ». Le geste doit être vif et clair.</p>
 <p>Action simultanée des 2 côtés (Aiuchi)</p> <p>L'arbitre bras fléchis à l'horizontale devant son buste met ses deux poings l'un contre l'autre, paumes vers le bas.</p>	 <p>Pénalité (Shido, chui, hansoku-make)</p> <p>L'arbitre d'une main poing fermé, pointe l'index vers le combattant fautif en annonçant la pénalité choisie et le motif.</p>	 <p>Signe « Pas vu »</p> <p>L'arbitre couvre un court instant ses yeux avec ses deux paumes de mains ouvertes et avant-bras parallèles.</p>
 <p>Réajustement du jujitsugi</p> <p>L'arbitre se tourne vers le combattant concerné en croisant devant lui ses bras, doigts vers le bas.</p>	 <p>Full Ippon Signe de l'arbitre de table.</p> <p>L'arbitre de table signale qu'il y a "Full Ippon" à l'arbitre central et indique la couleur du vainqueur.</p>	 <p>Hantei (Décision en Expression Technique)</p> <p>Le juge central tend le bras au-dessus de sa tête main de profil, paume tournée vers l'intérieur.</p>



Hikiwake
(égalité parfaite)

L'arbitre croise ses deux bras devant sa poitrine, paumes des mains ouvertes à hauteur des épaules. L'arbitre doit annoncer « Hikiwake ».



Désignation du vainqueur

L'arbitre désigne le vainqueur en levant le bras sur le côté avec un angle de 45 ° paume de main ouverte tournée vers le ciel et annonce clairement « Vainqueur » en montrant la couleur.



Sonomama
("On ne bouge plus")

L'arbitre central pose fermement ses deux mains (un seul contact doit suffire) sur le dos des deux combattants pour qu'ils s'immobilisent dans la position où ils se trouvent en annonçant clairement et fortement « Sonomama ».



Yoshi
(Reprise du combat après « Sonomama »)

Après « Sonomama », pour reprendre le combat, l'arbitre central pose ses mains sur le dos des deux combattants et annonce clairement et fortement « Yoshi ».



Temps médical

L'arbitre forme un "T" avec ses deux mains.



Perte de temps

L'arbitre poing fermé tend l'index vers sa montre-bracelet.



Action interdite

Geste pour toutes les actions sanctionnées par shido (clef sur les doigts ou les orteils, ciseaux autour des hanches, coups portés dans les jambes ou à l'adversaire au sol) : l'arbitre pose le tranchant de la main sur le milieu de l'avant-bras.



Non respect des instructions de l'arbitre central

L'arbitre poings fermés, pointe ses index sur ses oreilles.



Pause






En cas d'égalité avant combat additionnel






L'arbitre lève son pouce en l'air pour signaler 1 minute de pause à la table de suivi de compétition, puis dos de mains en face-à-face écarte ses bras tendus devant lui vers l'extérieur pour signaler aux combattants de sortir de la zone de combat.






FIN ANNEXE I






ANNEXE II – ATTAQUES EN EXPRESSION TECHNIQUE

Chaque attaque peut être portée à gauche ou à droite.

<p style="text-align: center;"><u>Série A : Saisies</u></p> <p>Chaque attaque doit être précédée d'une pré attaque.</p> <p>Observation :</p> <p>Les saisies doivent être installées.</p>	<p style="text-align: center;">A1</p>  <p>Saisie : Uke de face saisit à deux mains le poignet droit de Tori, une main sur le poignet l'autre sur l'avant-bras.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pousser ou tirer • contrôler la main avant de Tori • fixer l'attaquant 	<p style="text-align: center;">A2</p>  <p>Saisie : Uke de face, saisit en croisé le revers droit de Tori avec la main droite.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'approcher de l'adversaire pour enchaîner une autre action • tirer, pousser ou fixer l'adversaire pour peut-être le frapper ensuite
<p style="text-align: center;">A3</p>  <p>Saisie : Uke de face saisit le cou de Tori à deux mains pour un étranglement.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pousser Tori en arrière • fixer Tori 	<p style="text-align: center;">A4</p>  <p>Saisie : Uke du côté droit de Tori saisit le cou de Tori à 2 mains pour un étranglement. Uke peut mettre Tori dans la bonne position ou Tori peut se mettre lui-même dans la bonne position.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pousser ou fixer Tori 	<p style="text-align: center;">A5</p>  <p>Saisie : Uke de côté, saisit l'épaule gauche de Tori par la main droite. Le type de saisie est libre. Uke peut mettre Tori dans la bonne position ou Tori peut se mettre lui-même dans la bonne position.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pousser, tirer ou fixer Tori

<p>Série B : Ceintures et colliers</p> <p>Chaque attaque doit être précédée d'une pré attaque.</p> <p>Observation :</p> <p>Les saisies doivent être installées.</p>	<p>B1</p>  <p>Uke ceinture Tori en passant sous ses bras. La saisie doit être installée La tête de Uke est posée sur l'épaule droite de Tori, regard à gauche. Avant l'attaque, Tori garde ses bras en position naturelle.</p>	<p>B2</p>  <p>Uke ceinture Tori par-dessus ses bras. La saisie doit être installée. La tête de Uke est posée sur épaule droite de Tori, regard à droite. Avant l'attaque, Tori garde ses bras en position naturelle.</p>
<p>B3</p>  <p>Uke enserre le cou de Tori avec son bras droit, de côté à deux mains. La saisie doit être installée.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> étrangler ou projeter 	<p>B4</p>  <p>Uke enserre le cou de Tori avec son bras gauche, de face. La saisie doit être installée.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> étrangler ou projeter 	<p>B5</p>  <p>Uke applique Hadaka-jime avec son bras droit. La saisie doit être installée. Uke peut faire bouger Tori en bonne position ou Tori peut pivoter par lui-même.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> étrangler ou déséquilibrer

<p>Série C : Coups, poings et pieds</p> <p>Chaque attaque doit être précédée d'une pré attaque.</p> <p>Observation : L'attaque doit pouvoir atteindre Tori s'il ne bouge pas. Il n'est pas permis de bouger avant que l'attaque n'ait commencé. Tori doit réagir après le début de l'attaque.</p>	<p>C1</p>  <p>Jodan Tsuki</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coup de poing droit à la tête avec la main droite. <p>Cible : visage</p>	<p>C2</p>  <p>Chudan Tsuki</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coup de poing droit avec la main droite. <p>Cible : plexus solaire, estomac</p>
<p>C3</p>  <p>Shuto Uchi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coup circulaire tranchant de la main droite. <p>Cible : côté gauche du cou de Tori</p>	<p>C4</p>  <p>Mae Geri</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coup de pied de face avec la jambe droite. <p>Cible : plexus solaire, estomac</p>	<p>C5</p>  <p>Mawashi Geri</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coup de pied circulaire avec la jambe droite. <p>Cible : plexus solaire, estomac</p> <p>Tori est autorisé à un retrait pied gauche et à pivoter légèrement le corps.</p>

<p><u>Série D : Attaques avec armes</u></p> <p>Chaque attaque doit être précédée d'une pré attaque.</p> <p>Observation : L'attaque doit pouvoir atteindre Tori s'il ne bouge pas. Tori doit garder le contrôle total de l'arme pendant et après la défense.</p>	<p>D1</p>  <p>Attaque au couteau de haut en bas avec la main droite, en diagonale descendante.</p> <p>Cible : base du cou de Tori côté gauche ou droit, juste derrière la clavicule</p>	<p>D2</p>  <p>Attaque directe de face au couteau avec la main droite.</p> <p>Cible : estomac</p>
<p>D3</p>  <p>Attaque en revers au couteau avec la main droite sur le côté du cou horizontalement ou en diagonale.</p> <p>Cible : base du cou, côté droit du cou</p>	<p>D4</p>  <p>Attaque haute directe au bâton avec la main droite.</p> <p>Cible : sommet de la tête</p>	<p>D5</p>  <p>Attaque au bâton sur le côté de la tête avec la main droite horizontalement ou en diagonale.</p> <p>Cible : temple droite de Tori, tête</p>

ANNEXE III – CATEGORIES DE POIDS EN SYSTEME COMBAT FIJJ
--

Masculins :

Seniors + 21 ans	Juniors 18/19/20 ans	Aspirants 15/16/17 ans	Garçons 12/13/14 ans	Garçons 10 / 11 ans	Garçons 8 / 9 ans
1 x 3 mn	1 x 3 mn	1 x 3 mn	1 x 2 mn	1 x 2 mn	1 x 2 mn
- 62 kg	- 56 kg	- 46 kg	- 34 kg	- 24 kg	- 21 kg
- 69 kg	- 62 kg	- 50 kg	- 37 kg	- 27 kg	- 24 kg
- 77 kg	- 69 kg	- 55 kg	- 41 kg	- 30 kg	- 27 kg
- 85 kg	- 77 kg	- 60 kg	- 45 kg	- 34 kg	- 30 kg
- 94 kg	- 85 kg	- 66 kg	- 50 kg	- 38 kg	- 34 kg
+ 94 kg	- 94 kg	- 73 kg	- 55 kg	- 42 kg	- 38 kg
	+ 94 kg	- 81 kg	- 60 kg	- 46 kg	- 42 kg
		+ 81 kg	- 66 kg	- 50 kg	+ 42 kg
			+ 66 kg	+ 50 kg	

Conditions de participation :

Compétiteurs membres des Fédérations Nationales affiliées à la FIJJ et la FEJJ, qui atteignent l'âge dans l'année en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Féminines :

Seniors + 21 ans	Juniors 18/19/20 ans	Aspirants 15/16/17 ans	Filles 12/13/14 ans	Filles 10 / 11 ans	Filles 8 / 9 ans
1 x 3 mn	1 x 3 mn	1 x 3 mn	1 x 2 mn	1 x 2 mn	1 x 2 mn
- 55 kg	- 49 kg	- 40 kg	- 32 kg	- 22 kg	- 20 kg
- 62 kg	- 55 kg	- 44 kg	- 36 kg	- 25 kg	- 22 kg
- 70 kg	- 62 kg	- 48 kg	- 40 kg	- 28 kg	- 25 kg
+ 70 kg	- 70 kg	- 52 kg	- 44 kg	- 32 kg	- 28 kg
	+ 70 kg	- 57 kg	- 48 kg	- 36 kg	- 32 kg
		- 63 kg	- 52 kg	- 40 kg	- 36 kg
		- 70 kg	- 57 kg	- 44 kg	- 40 kg
		+ 70 kg	- 63 kg	- 48 kg	+ 40 kg
			+ 63 kg	+ 48 kg	

Conditions de participation :

Compétiteurs membres des Fédérations Nationales affiliées à la FIJJ et la FEJJ, qui atteignent l'âge dans l'année en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Édition 2010

par **Henrik SANDBERG**
Michael PIASER
Ueli ZURCHER
Linus BRUHIN

Directeur du Comité International d'Arbitrage
Directeur du Développement de l'Arbitrage de l'UPAJJ
Membre du Comité d'Arbitrage Européen
Arbitre Mondial, Juriste